

Délibération n°DEL-16-0037

Opérations foncières - Commune de Cugnaux - 103, Avenue de Toulouse: Acquisition d'une emprise foncière auprès de la SCI CUGNAUX AVENUE DE TOULOUSE (annule et remplace la délibération n°13-921 du 12/12/2013)

L'an deux mille seize le jeudi quatre février à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Bureau s'est réuni à Toulouse, 6 rue Leduc - Locaux Toulouse Métropole - salle 902B.

Participants

Afférents au Bureau :	68
Présents :	60
Procurations :	5
Date de convocation :	29 janvier 2016

Présents

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, M. Bernard KELLER
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	M. Damien LABORDE, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	M. Michel ROUGE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Seilh	M. Jean-Louis MIEGEVILLE
Toulouse	M. Franck BIASOTTO, M. Sacha BRIAND, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT,

	M. Francis GRASS, M. Pierre LACAZE, M. Jean-Luc LAGLEIZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, M. Romuald PAGNUCCO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, M. Pierre TRAUTMANN, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	M. Patrick BEISSEL, M. Claude RAYNAL
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Maurice GRENIER	Robert MEDINA
M. Bernard SANCE	Marc PERE
M. Bruno COSTES	Pierre TRAUTMANN
Mme Dominique FAURE	Grégoire CARNEIRO
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Jean-Claude DARDELET

Conseillers excusés

Aucamville	M. Gérard ANDRE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Toulouse	Mme Michèle BLEUSE

Délibération n° DEL-16-0037

Opérations foncières - Commune de Cugnaux - 103, Avenue de Toulouse: Acquisition d'une emprise foncière auprès de la SCI CUGNAUX AVENUE DE TOULOUSE (annule et remplace la délibération n°13-921 du 12/12/2013)

Exposé

Afin de permettre la création d'une piste cyclable, avenue de Toulouse et avenue du 11 Novembre à Cugnaux, Toulouse Métropole a décidé, par la délibération 13-921 en date du 12 décembre 2013, d'acquérir à l'euro symbolique, auprès de la SA HLM LES CHALETS, une emprise foncière de 80 m² à prélever sur les parcelles cadastrées AX n° 137 et 138, situées 103, avenue de Toulouse à Cugnaux.

Il convient d'annuler et de remplacer cette délibération en modifiant la désignation du vendeur qui est désormais la SCI CUGNAUX AVENUE DE TOULOUSE, société civile de construction ventes, enregistrée le 21 juin 2012 au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 752 314 203, étant précisé que le Gérant de la SCI CUGNAUX AVENUE DE TOULOUSE est la Société Coopérative d'HLM de Production de la Haute-Garonne.

Cette acquisition interviendra à l'euro symbolique, prix accepté par la SCI CUGNAUX AVENUE DE TOULOUSE.

Décision

Le Bureau,

Vu la délibération du 18 décembre 2014 portant délégation d'attributions au Bureau,

Vu la délibération n° 13-921 du Bureau du 12 décembre 2013,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement et Politique foncière du 21 janvier 2016,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

Cette délibération annule et remplace la délibération 13-921 du Bureau du 12 décembre 2013 portant acquisition d'une emprise foncière auprès de la SA HLM LES CHALETS

Article 2

D'acquérir, une emprise de 80 m² à prélever sur les parcelles cadastrées AX n° 137 et 138, situées 103, Avenue de Toulouse à Cugnaux, appartenant à la SCI CUGNAUX AVENUE DE TOULOUSE.

Article 3

Cette acquisition interviendra à l'euro symbolique, prix accepté par la SCI CUGNAUX AVENUE DE TOULOUSE.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et documents en relation avec cette acquisition.

Article 5

Il sera rendu compte de la présente délibération au Conseil de la Métropole.

Résultat du vote :

Pour	65
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 04/02/2016
Reçue à la Préfecture le 08/02/2016

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

